

CONTRIBUTION AU GROUPE DE TRAVAIL

"BÂTIMENT ET BIODIVERSITÉ"



Expertise et labellisation environnementale



SOMMAIRE

1 À propos de GROUPE NOVACERT.....	3
2 La biodiversité au quotidien.....	4
3 La biodiversité dans l'immobilier.....	6
4 Effinature : standard de la biodiversité dans l'immobilier.....	8
4.1 Genèse du label Effinature.....	8
4.2 Les objectifs du label Effinature.....	10
4.3 Un label reconnu en France et à l'international.....	11
4.4 Une présence dans les pays scandinaves !.....	12
4.5 Et concrètement, comment l'appliquer ?.....	13
4.6 Un label collaboratif.....	15
4.7 QUALIGREEN, service de contrôle du GROUPE NOVACERT.....	16
5 Exemple de réalisations.....	17
6 Formation des professionnels.....	18
6.1 Initiation aux principaux concepts et stratégies de la biodiversité dans l'immobilier.....	18
6.2 Devenir Pilote Effinature en Maîtrise d'Ouvrage ou Maîtrise d'œuvre.....	18
6.3 AMO Effinature.....	18
7 Notre participation au groupe de travail Plan Bâtiment Durable.....	19



1 À propos de GROUPE NOVACERT

GROUPE NOVACERT est une SARL fondée en 2009 par Cédric PLANTAZ. La société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 511 587 792. Le siège social est situé sur le Technopôle Arbois-Méditerranée, Avenue Louis PHILIBERT, 13100 AIX-EN-PROVENCE.

Avec la multiplication des normes, réglementations énergétiques, écologiques et environnementales, le GROUPE NOVACERT apporte un support stratégique et technique aux Maîtres d'ouvrages concernés par la nécessité d'intégrer dans leurs projets des valeurs fortes et innovantes relatives à ces domaines.

GROUPE NOVACERT est une société divisées trois services :



GREENLOGIC



B/BIO MAX



QUALIGREEN

- **AMO Environnementale**
- **Expertises écologiques**
- **Études paysagères**

- **Études thermiques**
- **Études acoustiques**
- **Ingénierie des fluides**

- **Tests d'infiltrométrie et mesures acoustiques**
- **Certification écologique de programmes**

Le GROUPE NOVACERT rassemble un panel de services utiles aux bâtisseurs pour conduire et réaliser les programmes immobiliers d'aujourd'hui et de demain.

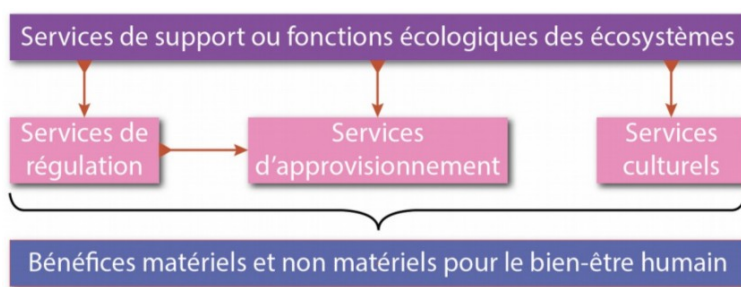


2 La biodiversité au quotidien

LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DE L'HOMME

La biodiversité est garante du bon fonctionnement de l'équilibre de notre planète. De part ses nombreux services rendus, elle est à la base de notre alimentation, de notre santé et de nos activités. Ces services sont appelés **services écosystémiques** :

- **Les services de prélèvement ou d'approvisionnement** regroupent les ressources fournies par les écosystèmes (nourriture, eau douce, bois, coton, médicaments, ...) ;
- **Les services de régulation** regroupent les processus naturels régulés par les écosystèmes (régulation de la qualité de l'air, séquestration du CO₂, épuration des eaux et traitement des déchets, régulation de l'érosion, pollinisation, ...) ;
- **Les services culturels** regroupent les biens immatériels fournis par les écosystèmes (paysage, loisirs de nature, écotourisme, valeurs spirituelles et religieuses, ...) ;
- **Les services dits « de support »** regroupent enfin les fonctions permettant le maintien des autres catégories de services écosystémiques (cycle des nutriments, production primaire, photosynthèse, cycle de l'eau, ...).



Classification fonctionnelle des services écologiques

LA VALEUR SOCIALE ET ECONOMIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

Ces étroites relations entre Homme et Biodiversité ont été mis en évidence dans les grands engagements nationaux (Grenelle de l'Environnement, Stratégie nationale de la Biodiversité) qui insistent sur le besoin de contact des citoyens avec la nature, quels que soient les usages (loisirs, travail, détente, etc.). Le syndrome du manque de nature, ou « *natural-deficit disorder* », se manifeste par un **déséquilibre physique et psychique de l'Homme**. L'Homme a besoin de nature et de biodiversité pour vivre.

La présence de végétation en milieu urbain améliore davantage le confort des citoyens. Les espaces naturalisés :

- **limitent l'effet d'îlot de Chaleur Urbain (ICU)**, phénomène qui accentue les risques sanitaires lors de canicules ;
- **réduisent les nuisances acoustiques** : les ondes se réfléchissent sur les nombreuses surfaces que présentent les volumes de végétation, et se dissipent ;
- donnent l'opportunité aux habitants des villes d'accéder à des sites leur permettant de réaliser **une activité physique, réduisant les risques d'obésité**¹. Ils profitent aussi des bienfaits de la nature sur le

¹ Rapport Birdlife international, Le bien-être grâce à la nature dans l'Union européenne, Édition française, Service Éditions de la LPD, 2008



psychisme, permettant de **lutter contre les dépressions et de baisser leur tension artérielle**². L'impact de ce bien-être est encore plus important sur les enfants qui peuvent profiter **d'une sensibilisation à l'environnement**.

Ces bienfaits de la Nature atteste de la valeur ajoutée de la biodiversité vis-à-vis de futurs acquéreurs, ce que certains Maîtres d'ouvrages ont pris conscience. Tous comme les usagers d'un site et les acquéreurs, ils sont de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux, car **la présence d'espaces végétalisés apporte aussi une plus-value économique** : c'est un des critères majeurs dans le choix d'une habitation³. Outre la présence de végétation, la richesse en biodiversité des espaces est aussi un des éléments recherchés⁴. Un projet qui intègre la diversité biologique attire d'avantage les usagers qui s'y identifient, et qui bénéficient des échanges et de la création de liens sociaux (parcs paysagers, jardins partagés). Dans le même sens, les pouvoirs publics poussent à proposer de nouvelles conceptions urbaines : démarche Écoquartier, PLU intégrant le CBS⁵, Trame Verte et Bleue. Malgré tout, cet **atout marketing** reste mesuré car la mise en œuvre de supports de biodiversité est souvent perçue comme une contrainte supplémentaire. Le manque d'initiatives exemplaires en matière de construction, le manque de connaissances des actions à mettre en œuvre ou encore le manque de reconnaissance des projets phares s'affichent comme des freins qui sont difficilement valorisables économiquement par le Maître d'ouvrage.

Avec la multiplication de leviers comme l'information pour tous et la sensibilisation de tous aux enjeux de la perte de la biodiversité, le développement d'outils de mesure de la biodiversité et d'évaluation des constructions et aménagements, les bâtiments pourraient tendre vers un nouvel objectif de « **biodiversité positive** ».

Au delà de stopper l'érosion de la biodiversité, nous devons favoriser sa reconquête.

2 <http://www.davidsuzuki.org/fr/blogues/la-science-en-action/2012/06/prescription-pour-un-esprit-sain-dans-un-corps-sain-une-dose-quotidienne-de-natu/>

3 GUEYMARD S., Le rôle des espaces verts dans les arbitrages résidentiels des ménages, 2008

4 MEHDI L., DI PIETRO F., L'espace vert public, lieu d'interactions entre société et biodiversité, Projet de Paysage, Citeres, 2009

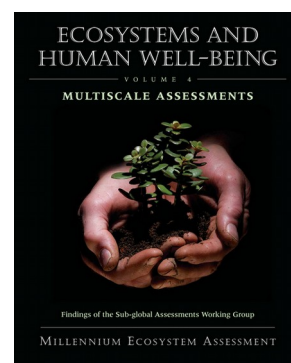
5 Coefficient de biotope par surface



3 La biodiversité dans l'immobilier

De nombreux travaux, comme ceux du Millenium Ecosystem Assessment⁶ en 2005, ont souligné l'importance d'une approche intégrée de la prise en compte de la biodiversité. Ils mettent en évidence les facteurs tant directs que indirects qui entraînent des changements de la biodiversité et des services écosystémiques dont nous dépendons, et du bien-être que nous en retirons.

Cette conception a permis de porter un éclairage sur les enjeux liés à la biodiversité et les pressions qui s'exercent sur elle. Les cinq causes majeures de son érosion, qui font l'objet d'un consensus scientifique et politique au niveau international, sont la destruction des habitats, les invasions biologiques, les pollutions, la surexploitation des espèces et le changement climatique. Ces pressions ne sont pas identiques en fonction des écosystèmes et des échelles spatiales et temporelles d'observation considérés.



Pour mettre en application des actions efficaces de préservation de la biodiversité, il est nécessaire de prendre en compte la composante dynamique du ou des milieux, leur fonctionnalité et aussi les changements dans les activités et pratiques humaines qui conditionnent leur évolution. Or un grand nombre d'incertitudes existe à moyen et long terme sur ces facteurs environnementaux et socio-économiques :

- Comment va évoluer l'étalement urbain ?
- En quoi l'évolution des dynamiques socio-économiques agira-t-elle sur la biodiversité ?
- Comment les acteurs des territoires institutionnels ou privés l'appréhenderont-ils ?
- Comment les acteurs se positionneront-ils face à des choix économiques et sociaux qui pourraient entraver les efforts déjà entrepris sur la biodiversité ?



Les enjeux de la mise en œuvre de la biodiversité sont multiples en fonction des phases d'un projet immobilier. Ils peuvent être définis en trois axes :

- **Stopper la destruction** de la biodiversité :
 - Préserver la biodiversité de façon directe (biodiversité locale, espèces menacées...) ou indirecte (choix des matériaux, mode de construction, etc.), protéger le patrimoine paysager (réseaux écologiques), à partir d'une connaissance de chaque site.
 - Se doter d'outils d'évaluation et de mesure de la biodiversité.
 - Sensibiliser et informer (rôle pédagogique).
- **Valoriser la biodiversité présente** dans les aménagements.
 - Optimiser les services écosystémiques par une « urbanisation verte ».
- **Créer de nouveaux supports** pour qu'une biodiversité puisse s'y développer et s'y pérenniser.
 - Installation d'aménagements spécifiques correctement entretenus pour la faune et la flore.

⁶ <http://www.unep.org/maweb/fr/index.aspx>



Le référentiel Effinature répond à ces enjeux en guidant les professionnels dans leur démarche. Il valorise, grâce à une reconnaissance officielle, leur travail et leur volonté de préserver la biodiversité dans leurs projets de construction. Le suivi et la certification de projets permet de capitaliser des connaissances aussi bien scientifique (suivi de la biodiversité) que technique (retour d'expérience sur les différents types d'aménagement).



4 Effinature : standard de la biodiversité dans l'immobilier

4.1 Genèse du label Effinature

En 2009, Cédric PLANTAZ fonde la société GREENLOGIC après 5 années passées chez CERQUAL, organisme de certification environnementale de l'immobilier leader en France, membre de la SB Alliance et du Conseil du Bâtiment Durable. En tant que directeur technique, il a suivi plus de 1500 projets certifiés Qualitel, Habitat & Environnement et NF logement (démarche HQE) sur 1/4 du territoire français avec la direction d'un réseau de 50 experts. De cette expérience, il en a retiré trois constats :

- **Les certifications environnementales** reconnues dans l'immobilier s'intéressent toutes à l'environnement à travers les enjeux énergétiques (consommation d'énergie, émissions de gaz à effet). Les nombreuses démarches qui s'appuient sur l'emploi de termes de type « éco-quartier », « eco-citée », « éco-matériaux », etc. renvoient à la notion d'écologie ce qui est trompeur pour le consommateur ;
- **La notion de label** est importante pour fédérer l'ensemble des professionnels de la filière autour de l'urbanisation écologique.
- **Un consensus scientifique indépendant** doit être obtenu autour d'un label pour qu'il soit reconnu par les autorités compétentes en matière d'écologie.

Fort de ce constat, GREENLOGIC (devenu GROUPE NOVACERT en 2014) crée fin 2009 le **premier référentiel biodiversité destiné à l'immobilier**, d'abord nommé BiodEthic. Il devient **Effinature** en 2010 pour s'harmoniser avec les labels de l'Immobilier comme Effinergie. Issus de travaux associant études scientifiques et expertises d'ingénieurs, cette démarche innovante aboutit à la définition d'un label s'appuyant sur un référentiel permettant de traiter l'aménagement d'un quartier et de ses constructions.



Dès le départ, la philosophie du référentiel Effinature est d'être libre de consultation et collaboratif. La méthodologie est un tel un succès qu'un certain nombre de « forks »⁷ du référentiel : Amplify Nature, BiodiverCity... ont depuis repris entre autres :

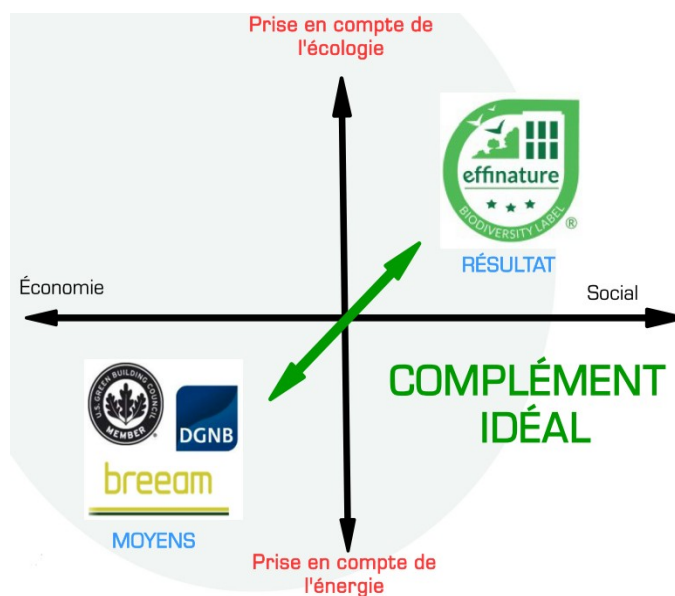
- L'Indice Qualité Capacité Fonction⁸ (développé par GREENLOGIC et l'IRSTEA) ;
- Le processus d'évaluation des projets (comité, auditeur, tierce partie) ;
- Suivi en phase exploitation ;
- etc..

En ce qui concerne les autres labels internationaux (LEED, BREEAM Communities, HQE, etc.), ces démarches sont avant tout environnementales et non écologiques. Elles sont centrées sur la qualité matérielle et fonctionnelle des ouvrages qu'elles ne traitent qu'au travers d'exigences de moyens. Cela ne garantit en rien la préservation et la valorisation de la biodiversité d'une opération.

Lien vers le site Effinature : <http://www.effinature.fr/doku.php>

⁷ Un *fork*, ou embranchement, est une nouvelle méthode créée à partir du contenu original d'une méthode existante.

⁸ http://www.effinature.fr/doku.php/2014r1/evaluation_qcf_qualite_capacite_fonction



Positionnement d'Effinature vis-à-vis des autres démarches environnementales

Avec ses nombreux indicateurs de biodiversité, Effinature est à la fois une alternative et un complément à ces démarches environnementales.



Fort de son service Recherche & Développement qui fait de NOVACERT un acteur fort de l'innovation écologique et environnementale, un logiciel de calcul dynamique des émissions carbone co-financé par l'ADEME a été développé en parallèle. Baptisé **Efficarbone** (<http://efficarbone.qualigreen.fr/>), il permet d'évaluer les émissions des différentes entreprises répondant à un marché pour déterminer pour chaque lot celle qui émettra le moins de gaz à effet de serre pour réaliser ses prestations.



4.2 Les objectifs du label Effinature

Les objectifs du référentiel Effinature sont :

- Permettre une **recapitalisation de la nature en ville**⁹ ;
- **Intégrer la biodiversité comme critère de décision** à part égale sur les projets immobiliers ;
- **Agir sur les causes directes de l'érosion de la diversité biologique** (pollutions, transformation de l'habitat, gestion non durable, etc.) ;
- **Protéger et de valoriser les espèces** ordinaires et remarquables ;
- Mettre en œuvre des mesures visant à **assurer le bénéfice à long terme des services écosystémiques** ;
- Permettre aux maîtres d'ouvrage d'avoir un **référentiel clair et pertinent** pour valoriser la biodiversité sur leurs projets ;
- **Assurer une sensibilisation** des équipes de conception, des entreprises et des utilisateurs d'un projet immobilier.

Le label Effinature présente des **atouts multiples** :



POUR LA COLLECTIVITÉ

Restaurer la biodiversité, contribuer au Schéma Régional de Coérence Écologique et s'inscrire dans la vision de la biodiversité en 2030.



POUR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Aller au delà de l'efficacité énergétique en s'engageant dans une approche à biodiversité positive.



POUR L'UTILISATEUR

Bénéficier d'une sensibilisation et évoluer dans un cadre de vie agréable et sain, entretenu dans le respect de la biodiversité.

Le référentiel Effinature vient relayer toutes les démarches entreprises en faveur de la biodiversité, de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité adoptée par la France en 2004, du fait de son engagement auprès de la Convention pour la Diversité Biologique (1992), ou encore au Grenelle de l'Environnement. La démarche s'inscrit aussi dans les **Assises de la Biodiversité de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur** présidée par Annabelle JAEGER, Présidente de l'Agence Régionale pour l'Environnement et membre de l'équipe de préfiguration de L'Agence Nationale de la Biodiversité, ou QUALIGREEN a signé la **Charte d'engagement** « *Agir pour la biodiversité en Provence-Alpes-Côte-d'Azur* ».

⁹ Biodiversité et développement durable : Les enjeux de la « recapitalisation écologique », par Bernard Chevassus-au-Louis, Annales des Mines - Responsabilité et environnement. 2012/4 (N° 68).



4.3 Un label reconnu en France et à l'international

Le label Effinature, délivré par QUALIGREEN, est reconnu comme **standard** fiable sur de nombreux projets en France mais aussi à l'étranger : Suède, Danemark mais aussi la ville de Bruxelles en Belgique ont choisi Effinature pour la mise en œuvre de leur politique de biodiversité dans le secteur de l'immobilier.

Parmi l'ensemble des labels de la base de donnée mondiale Ecolabel Index, Effinature est **le seul à traiter de la biodiversité dans l'immobilier**. Il est ainsi reconnu par l'OCDE, Capgemini et les autres instances internationales comme standard existant pour mettre en œuvre des politiques en faveur de la biodiversité dans le secteur de la construction et de l'aménagement.





4.4 Une présence dans les pays scandinaves !

Dans le cadre du développement du référentiel, GROUPE NOVACERT s'est rendu en Suède et au Danemark pour mettre en place des partenariats avec une diversité d'acteurs :

- Municipalité de Stockholm et Copenhague ;
- Constructeur : NCC (SE) ;
- Bureaux d'études : Calluna (SE), COWI (DK), TYRENS (SE), Ginger (DK) ;
- Architectes : BIG (DK), White (SE) ;
- Conseil du Bâtiment durable Danois.

Des opérations pilotes ont été identifiées en Suède et les partenariats sont prêts pour un déploiement opérationnel d'Effinature dans ces pays.

Lors des différentes rencontres, il a été constaté que dans ces pays, aussi initiateurs soient-ils dans la prise en compte de l'énergie, des déchets, des transports et de la concertation, il subsiste un manque d'outils en matière de prise en compte de la biodiversité. **Effinature a été identifié comme une réponse à cet enjeu international.**

Ces partenariats permettent aussi de démontrer l'avancée et l'innovation de la France en matière de **génie écologique et de valorisation du vivant.**



4.5 Et concrètement, comment l'appliquer ?

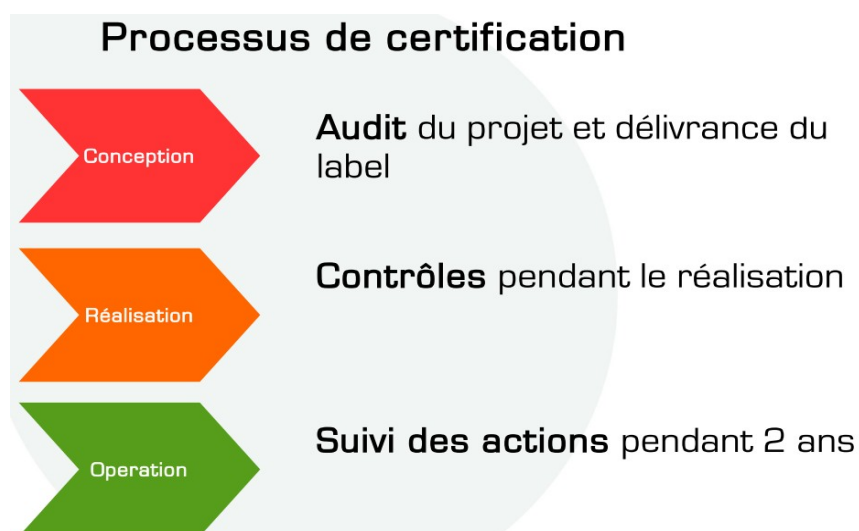
Effinature **s'applique de la phase conception jusqu'à la phase d'exploitation** avec un suivi sur 2 ans minimum. Ce suivi permet d'apporter une réflexion sur les mesures de gestion écologique mises en place pour préserver les équilibres naturels des milieux et du paysage.



Des **indicateurs de biodiversité** permettent d'évaluer les mesures mises en place. Cette orientation doit faire l'objet d'un engagement de la part des différents acteurs du chantier : Maître d'ouvrages, Maître d'œuvre, entreprises, ...



L'ensemble du processus d'attribution de la labellisation Effinature est défini par les Règles Techniques et Générales du label Effinature. Les dispositions spécifiques sont décrites dans le référentiel de labellisation Effinature librement accessible en ligne à l'adresse <http://www.effinature.fr/doku.php>. L'ensemble du processus est représenté par le schéma suivant.



Le référentiel de labellisation Effinature, est applicable pour toute opération :

- de construction neuve et en réhabilitation,
- d'aménagement du territoire,
- réalisée en France métropolitaine ou à l'international,
- satisfaisant les Règles Techniques et Générales du label Effinature.

L'évaluation des critères tient compte de la superficie de la parcelle. Pour cela, il faut repérer les caractéristiques d'intérêt pour l'application du label Effinature. Plus la zone d'étude est étendue et vaste, plus pertinents seront les critères et l'évaluation en elle-même.

Le label Effinature récompense **deux niveaux de performance écologique des projets : Pass et HotSpot.**



EFFINATURE® Pass
récompense les actions
indispensables pour la
reconquête de la biodiversité.

EFFINATURE® HotSpot
récompense les actions
complémentaires pour la
recapitalisation de la biodiversité.

Ces deux niveaux de labellisation permettent une prise en compte concrète de la biodiversité d'un site, de l'état initial jusqu'au suivi de l'exploitation des ouvrages réalisés.



Le niveau Pass rassemble **les critères de labellisation essentiels** pour le maintien et la valorisation de la biodiversité. Il permet à tout maître d'ouvrage de s'engager dans des opérations à biodiversité positive.



Le niveau HotSpot regroupe **les critères de labellisation élargis** à toutes les thématiques de la biodiversité afin de réaliser un projet qui porte l'ambition d'évoluer vers une zone remarquable pour la diversité biologique. Les exigences portent aussi bien sur les choix constructifs que sur les aménagements extérieurs.



*La mise à jour du référentiel en 2015 permettra d'intégrer un nouvel objectif, la prise en compte des enjeux sur les **projets de rénovation en milieu urbain**.*



4.6 Un label collaboratif

Le contenu du référentiel est le résultat de plusieurs années de réflexion et de travail au sein du GROUPE NOVACERT. La qualité de ce label reflète le résultat de collaborations fructueuses.



Le Comité est composé de :

<p>UMR TETIS, Ingénieur d'études projet Trame verte et bleue, IRSTEA MONTPELLIER</p>	
<p>CEFE, Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (Université de Montpellier 2 / CNRS)</p>	
<p>Le pôle BDM - Bâtiments Durables Méditerranéens</p>	
<p>WWF France, organisation mondiale de protection de l'environnement</p>	
<p>ECOCERT Environnement, organisme international de contrôle et certification spécialisé dans la gestion écologique des territoires</p>	
<p>IMBE, Institut Méditerranéen de la Biodiversité et de l'Écologie</p>	



SAGEM – Promoteur et Aménageur dans le Var	
Sophie HOCHART – Paysagiste DPLG	<i>Complément</i> TERRE
Et bien d'autres...	

Le collectif est ouvert à tout contributeur (étudiant, volontaire, université, scientifiques). La candidature se fait sur demande écrite à l'attention de GROUPE NOVACERT.

4.7 QUALIGREEN, service de contrôle du GROUPE NOVACERT

QUALIGREEN, service de contrôle et d'audit qualité du GROUPE NOVACERT n'est affilié à aucune société privée de construction immobilière ou d'aménagement du territoire et agit en toute indépendance des entités auditées.

Le processus d'attribution du label Effinature délivré par QUALIGREEN est contrôlé par ÉCOCERT Environnement, organisme de certification spécialisé dans la gestion écologique des territoires et accrédité par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).





5 Exemple de réalisations

Quelques exemple de projet de construction et d'aménagement en cours de certification



QUARTIER LA POUJOUANE - COLOMIERS (31)



NEXITY YWOOD - MARSEILLE (13)



Le Bois Sacré - LA SEYNE-SUR-MER (83)

Le projet est engagé dans l'obtention du label et consiste en la réalisation de 352 logements représentant 23781 m² de surface de plancher sur un terrain de 55534 m²



Les Hauts Careï - MENTON (06)

L'écoquartier du Haut-Careï prévoit la construction de 382 logements. Ces logements seront répartis en 3 ensembles résidentiels sur 60 031m² d'emprise foncière.



LES JARDINS DE TUCARD - SAINT ORENS DE GAMEVILLE (31)

et d'autres opérations en cours de processus de certification...



6 Formation des professionnels

GROUPE NOVACERT a mis au point 3 programmes de formation à destination des professionnels de l'immobilier :

6.1 Initiation aux principaux concepts et stratégies de la biodiversité dans l'immobilier

Cette formation permet de connaître l'essentiel du système d'évaluation Effinature et les concepts relatifs aux bâtiments écologiques. Il présente les thèmes Effinature de même que les fondements du processus de labellisation Effinature. Il fournit les bases nécessaires à une formation plus avancée sur Effinature. L'apprentissage sera renforcé par la présentation d'exemples concrets de projets Effinature.

6.2 Devenir Pilote Effinature en Maîtrise d'Ouvrage ou Maîtrise d'œuvre

L'**examen Pilote Effinature** est un examen de base pour les personnes qui désirent disposer d'une connaissance générale d'Effinature et des pratiques relatives au bâtiment écologique. C'est aussi une étape pour les acteurs qui désirent obtenir l'accréditation PA Effinature.

Le cours préparatoire à l'examen Pilote Effinature est un élément important du plan d'étude d'un candidat. Il lui offre l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances par le biais d'exposés magistraux et d'activités en groupes.

6.3 AMO Effinature

Cette accréditation est destinée aux professionnels qui participent à la conception et à la construction de bâtiments et quartiers labellisés Effinature.

L'examen AMO Effinature vise à évaluer votre connaissance et votre niveau de compréhension du référentiel Effinature et votre capacité à faciliter le processus de labellisation d'un projet.

À la différence des AMO, les auditeurs Effinature sont recrutés directement par le GROUPE NOVACERT sur candidature, examen et période d'agrément interne.



7 Notre participation au groupe de travail Plan Bâtiment Durable



Dans un premier temps, le GROUPE NOVACERT souhaite **partager sa réflexion et son travail** afin d'échanger et de réfléchir ensemble aux enjeux et solutions liés à la biodiversité. Dès le départ, la volonté d'**accéder librement à l'information** faisait parti du principe de base du référentiel Effinature. C'est donc dans cette optique que nous souhaitons participer au groupe de travail bâtiment et biodiversité.

Cette discussion permettra par la suite d'**améliorer le référentiel Effinature** en y ajoutant au fur et à mesure les principes et méthodes qui ressortiront de ce groupe de travail.

Dans un deuxième temps, nous souhaitons **expérimenter le label Effinature sur de nouveaux projets** en partenariat avec des acteurs publics et privés engagés dans la préservation et la valorisation de la biodiversité dans leur activité d'aménagement et / ou de construction.

Dans un troisième temps, QUALIGREN peut **apporter son expertise dans le contrôle qualité** et garantir que toute démarche qualité autour de la biodiversité demeure contrôlée par une tierce partie indépendante.

Le Plan Bâtiment Durable fédère un **large réseau d'acteurs du bâtiment et de l'immobilier** autour d'une mission commune : favoriser la mise en œuvre des objectifs « d'efficacité énergétique ». Nous attendons de ce groupe de travail que la problématique liée à la prise en compte de **la biodiversité devienne une partie intégrante et fondamentale du plan bâtiment durable**. Nous souhaitons encourager et participer à cette **collaboration entre membres de la filière du bâtiment et de l'immobilier** afin de pouvoir réfléchir ensemble aux tenants et aboutissants des enjeux liés à la biodiversité dans le secteur de la construction et de la rénovation.

Les chantiers précédemment mis en place, ont permis (en ce qui concerne la transition énergétique), la création de financements innovants, de l'éco-prêt à taux zéro, de la garantie de performance énergétique, etc. Nous attendons de ce groupe de travail le même type de résultats, avec la **mise au point d'outils d'éco-conditionnalité, et d'aide à l'innovation verte** (adaptés aux problématiques de la biodiversité et du bâtiment).

Enfin, grâce à ces différents travaux, le Plan Bâtiment Durable est force de proposition auprès des pouvoirs publics. A ce titre, **nous souhaitons devenir partie prenante dans la concertation nécessaire à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires**. Ce lien permanent avec les cabinets ministériels et les administrations concernées permettra d'être certain que les mesures proposées sont en bonne adéquation avec les attentes des professionnels et de la société civile.

« Quand on examine un système quelconque, il faut le prendre dans son ensemble, et se rappeler que le fonctionnement du système est déterminé par l'interaction de toutes les parties de l'ensemble. Il n'y a pas de parties inutiles et l'élimination des parties considérées comme inutiles changera beaucoup le système et peut l'amener à ne plus fonctionner ».

Xavier Le Pichon.

Chaire de géodynamique au Collège de France

/ Construire aujourd'hui **pour demain** /



ANTICIPER

MAÎTRISER

PRÉSERVER

Le **1er** label de valorisation
de la biodiversité.



QUALIGREEN

Mesure, évaluation et diagnostic du BTP